


AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de poulets grillés, de grillades et ou de repas et diverses salades.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait une demande.

Publié le	24 mai 2023
Date limite de remise des propositions	8 juin 2023 – 15h Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour permettre une activité de vente de poulets grillés, de grillades et ou de repas et diverses salades.
Lieu	En bordure de la RD 10, route du Théâtre à Saint-Gilles les Bains 

Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : 4 M X 3 M
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	88,90 € / mois pour un emplacement de 3 M X 3 M
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessous. Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, attestation d'hygiène, descriptif de l'activité envisagée, <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 % 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40 % 3. Proposition financière du candidat 20%
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé <u>dans un pli fermé</u> portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE VENTE DE « POULETS GRILLES, DE GRILLADES ET OU DE REPAS ET DE DIVERSES SALADES »», contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul <i>Direction Valorisation Economique & Touristique</i> <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine</p> <p><u>Tél : 0262 45 90 69</u></p> <p>Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p> <p><u>Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.</u></p>